



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

0.324.661.

Notification
aux Etats parties à la Convention portant création
d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites
météorologiques ("EUMETSAT"), conclue à Genève le 24 mai 1983

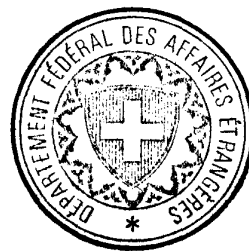
PROTOCOLE AMENDANT LA CONVENTION

Acceptation par les Pays-Bas

Le 15 janvier 1992, le Royaume des Pays-Bas a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'acceptation du Protocole fait à Darmstadt le 5 juin 1991. Cette acceptation vaut pour le Royaume en Europe.

Le Royaume des Pays-Bas est le premier Etat à avoir accompli cette formalité.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 20 de la Convention.



Berne, le 29 avril 1992